Rougeole, 1. — Fièvre puerpérale, 1. — Autres affections puerpérales, 1. — Hémiplégie, 1. — Sénilité, 6. — Suicides, 2. — Autres morts violentes, 2. — Autres causes de mort, 1.

Sexe : 175 décès, 1 pour 24 enfants de moins de 1 an. — 69 de 1 à 5 ans. — 13 de 5 à 19 ans. — 27 de 20 à 39 ans. — 21 de 40 à 59 ans. — 65 de 60 et au-dessus.

Fête nationale

Concours de pigeons affiés gratuitement aux amateurs de la Ville. — 300 fr. de prix en espèces : 1er rue des Longues-Haies, 24, François Coppalle, rue des Longues-Haies, 215, inscrit au concurrent. — Distribution des prix chez Mme Veuve Rasson, même rue 209.

2e Quartier des Trois-Ponts. — M. Rémond, cabaretier à l'estaminet du Bon Bouquet, tient la liste d'inscription.

3e Quartiers de la Persévérance. — M. Declercq, cabaretier à l'estaminet de la Perche, est chargé d'inscrire les amateurs.

4e Rue Daconin. — La liste d'inscription est tenue par M. Jules Bandelin, cabaretier, même rue, 110. Distribution des prix à l'estaminet du Cimpaen Vert.

5e Place de Progrès. — Les inscriptions sont reçues chez Mme M. Debeuvrie-Sleurs, cabaretier.

6e Hameau du Huin. — M. Vercruysse, cabaretier, inscrit les amateurs.

7e Rue d'Alger. — Les inscriptions sont reçues à l'estaminet de M. Alfred Vrindts, même rue, 39.

8e Rue de la Vigne. — On reçoit les inscriptions chez M. Dumortier, cabaretier, même rue, 31.

9e Rue de Fourmies. — M. Edouard Fauvarque, cabaretier, même rue, 134, dresse la liste des concurrents.

10e Rues de Jacquart et de Toulouse. — M. Georges Lagache, cabaretier à l'angle des dites rues, est chargé des inscriptions.

11e Rue de Rome. — Les inscriptions sont faites par M. Ch. Rambour, cabaretier, même rue.

12e Chemin de la Bienfaisance. — M. Edouard Dupuis, cabaretier à l'angle de la rue du Faverell et du dit chemin, reçoit les inscriptions.

Trois arrestations

Nous relations hier matin, l'acte de vandalisme commis contre l'estaminet tenu par Mme Marie Leclercq, rue Jacquart, 50. Grâce à une rapide enquête faite par la police, plusieurs des malfiteurs sont connus et trois sont actuellement arrêtés.

Voici les noms des trois arrêtés hier après-midi : Calbeck Henri, âgé de 20 ans, peigneur, demeurant 22 rue de Menin ; Ballais Louis, bâtelier, âgé de 15 ans, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien 9 ; Penne Henri, âgé de 18 ans, apprêteur, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien 9. Il est probable que Jaune ne sera pas maintenu.

Arrestation mouvementée

Jeudi, un habitant de Croix, Pierre Ségard, fournalier, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Limite, se trouvait vers quatre heures dans un estaminet de la rue du Parc où il brisa la vaisselle. Deux agents appelés voulurent mettre l'ivrogne à la raison. Celui-ci ne voulut rien entendre et pendant plus de trois quarts d'heure il tint tête à l'autorité. L'agent de sûreté Labbe passant en bicyclette, prêta main forte à ses collègues et force resta à l'autorité.

Le Croisien a été conduit au poste du 2e arrondissement.

Les arrestations

La police a arrêté Deshouvries Gustave, 22 ans, mécanicien, demeurant 120, rue de France et Cinabeck, Jean, 19 ans, peigneur, demeurant rue de Menin, 29, sous l'inculpation de bris de clôture chez Mme Marie Leclercq, cabaretière, rue Jacquart, 50.

Un autre individu, Degroote Théodore, 49 ans, manœuvre, a été laissé en liberté, bien qu'il soit inculpé dans la même affaire.

Un Tourquennois peu commode

Hier matin, vers 9 heures, Jules Vandecastel, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant rue des Villas, rue de Roubaix à Tourcoing, se trouvait rue de France, à Roubaix, dans un état d'ivresse scandaleux. Sur une observation de l'agent Doyen il se mit à l'injurier de la plus grossière façon ce qui lui valut d'être conduit au poste du 1er arrondissement.

Un accident de voiture

Lundi soir, vers huit heures, Mme Lefebvre, dont le mari est musicien, place de Tridon, descendait en voiture, la rue Neuve, accompagnée d'une parente. Arrivée devant l'Hôtel-de-Ville, le cheval fit une chute, projetant à terre les deux femmes qui, heureusement, ne se firent aucun mal. Après avoir pris un cordial, elles regagnèrent leur domicile.

En étendant du linge

Hier, Mme Cordule-Delmulle, âgée de 65 ans, demeurant rue du Grand-Chemin, cour Devaily n° 1, était occupée, dans la cour de son habitation, à étendre du linge sur une corde. Elle était montée sur une chaise qui culbuta et la pauvre femme fut précipitée sur le sol, se faisant une fracture à l'extrémité supérieure de la jambe gauche.

Accidents de travail

M. Oscar Lesaffre, 27 ans, demeurant à Croix, cocher, s'est contusionné le genou et la cuisse droite en tombant de sa voiture, sur la Grande Place.

— M. Théophile Coquel, 44 ans, rue Blanchemaille, cour Moreau, apprêteur, chez M. Emile Houzé, s'est brûlé l'épaule droite en tombant sur un tuyau de vapeur.

— M. Vandenberghe Jules, 42 ans, rue des Chrysanthèmes, 14, manœuvre chez M. Wibaux Florin, s'est fait une entorse au pied droit en tombant de son canon.

— M. Meurisse Rémy, 40 ans, rue du Balion, cour Lefebvre, chauffeur dans le même établissement, a eu le talon droit blessé par une barre de fer.

— M. Vanhauwaert Henri, 30 ans, rue David d'Angers 4, monteur de chaînes chez MM. Boulangé et Frégnac, s'est blessé à la main gauche en serrant un boulon.

— M. Vanlaethem Achille, 26 ans, rue Philippe-le-Bon, 22, garçon brasseur à la Brasserie l'Union, s'est fait un lombago traumatique en portant un tonneau de bière.

— M. Picuvier Charles, 60 ans, rue Saint-Etienne, 28, contre-maître chez MM. Moyart frères, a eu l'index de la main gauche écrasé par un coup de marteau.

— M. Delannoy Louis, 38 ans, demeurant à Tourcoing, rue Solférino, homme de peine chez M. Grimm a reçu une plaque sur le dos du pied gauche.

— Mlle Meurisse Marie, 23 ans, rue des Palmiers, 2, étiqueuse à la Société Anonyme, rue du Curoir, s'est blessée au pied en marchant sur un morceau de toile.

— M. Desmerck Pierre, 26 ans, rue de la Guinguette, 6, Mulliez, tisserand chez M. Wattel rue du Moulin, a été blessé à la plante du pied gauche en marchant sur un clou.

— M. Delahaye François, 29 ans, demeurant à Lys-lez-Lannoy, ébéniste chez M. E. Motte, s'est blessé au coude gauche en tombant sur le pavement.

— M. Richard Pierre, 33 ans, rue du Pays, 3, employé chez M. Delsiger, rue du Grand-Chemin, a eu la main gauche prise dans une presse à emballer.

Commencement d'incendie

Lundi soir, vers dix heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de M. Ferdinand Dolgomba, mannelier, rue Saint-Motte, 3.

Les pompiers de permanence arrivèrent aussitôt avec un dévidoir, et, en peu d'instants, furent maîtres du feu. On ne connaît pas la cause du sinistre. Il y a pour plusieurs milliers de francs de dégâts, couverts par une assurance.

Une disparition

Depuis le 8 courant, à 8 h. du matin, M. Bernard Houffleur, 18 ans, tisserand, demeurant rue de Lorette, 4, quitte son domicile sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

Sa famille reste sont dans la plus grande inquiétude.

Quand il a quitté sa demeure, Houffleur, qui est assez fort de corpulence, ayant les cheveux et la moustache noire, était vêtu d'un complet noir avec chemise de flanelle de couleur.

Déclaration de cette disparition a été faite à la police qui a ouvert une enquête.

Contravention pour tapage injurieux

Lundi soir, Mme Denef Catherine, femme Bonnet, 23 ans, cabaretière, rue Hassebroucq, 9, ayant fait du tapage injurieux de 7 à 11 h. du soir, ses voisins ont porté plainte au 5e arrondissement et une contravention a été dressée.

Une tentative de vol

Dimanche soir, vers dix heures, M. Julien Lefebvre-Delemasure rentrait chez lui, rue du Curoir, 44, avec sa famille. Peu de temps après M. Lefebvre fils étant dans sa chambre à coucher, entendit les pas d'un homme marchant au rez-de-chaussée. Il descendit de suite, armé de son revolver. Il était à peine dans le couloir, que le concierge de la rue d'Argenteuil lui prévenait qu'un individu venait de prendre la fuite en escaladant le mur de clôture.

Rien n'avait été dérobé.

WATTRELOS

Poids et mesures. — M. le vérificateur des poids et mesures se tiendra à la disposition du public, le 17 juillet, de 8 h. 1/2 du matin à 9 heures au siège de la station du Sapin-Vert, les 18 et 19 au « Bas Chemin », chez Mme Dubois, les 20 21, 22, 23 et 24 juillet, rue Pierre Cottejan, chez M. Debeurme.

La fraude. — Hier matin, les douaniers ont arrêté, au moment où ils cherchaient à introduire en fraude 4 kl. 500 de cafés verts, valeur 18 fr. 60, M. Jules Leroy, 19 ans, peigneur, demeurant rue Bayard 73, à Roubaix, Hubert Lanson, 17 ans, rattacheur, demeurant 41, rue Bayard, à Roubaix et Declercq Rachelle, 16 ans, demeurant rue du Caire 24.

Remises à la gendarmerie de Wattrelos, ces individus seront transférés ce matin à Lille.

Un capulot. — Dimanche, rue de la Gendarmerie, les gendarmes ont arrêté Serkeyn Maximilien, 39 ans, né à Bruxelles, pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 22 février 1899.

CROIX

Vol. — Le 3 juillet dernier, Mme Clémentine Hoebeck, femme Delaporte, demeurant à Roubaix, rue Franklin, avait pris chez elle, comme couturière, Adèle Dorothée, femme Louis Martin, âgée de 44 ans, née à Orsay. Au départ de cette femme, Mme Hoebeck, remarqua la disparition d'une montre en argent à remontoir, marquée 53 et valant 32 francs.

Elle avait été prise par Odile. Celle-ci la donna à un sieur X... qui alla au Mont de Piété où il l'engagea à son nom pour la somme de 7 fr. Puis il remit l'argent et la reconnaissance à Odile. Trouvant que sept francs en valait pas lourd, Odile alla trouver un habitant de la rue Molière, à Roubaix et lui dit : dépanez-moi 5 fr. et je vous donnerai un billet pour aller retirer une montre. Aussitôt dit, aussitôt fait et voilà la reconnaissance qui passe dans les mains d'un autre personne pour 5 francs.

Ce qui fait qu'au lieu de 7 fr., Odile retirait de sa montre 12 fr. Plainte ayant été déposée à la police, une enquête est ouverte par M. Segaud, commissaire de police.

MOUVAUX

Avis. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Mouvaux le lundi 16 juillet, à 8 heures du matin, afin d'établir l'assiette des contributions pour l'année 1901.

— *Les Mouvalloises.* — La Commission administrative de la société « Les Mouvalloises » informe ses membres actifs qu'une première répétition aura lieu ce soir mercredi, à 8 h. 1/2, et une seconde vendredi à la même heure.

MARCQ-EN-BARŒUL

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire jeudi soir à 5 heures pour délibérer sur les suites des propositions contenues à l'ordre du jour samedi dernier.

BONDUES

Réunion de commission. — La commission administrative du hospice se réunira jeudi prochain à quatre heures du soir.

HALLUIN

La Société Colombophile les « Amis Réunis » établie chez le sieur Emile Marot, rue du Moulin, rapelle qu'elle donnera un grand concours de pigeons voyageurs, dans les conditions ci-dessous au rayon de 7 kilomètres, sur Chantilly, samedi 14 juillet 1900.

30 francs de prix d'honneur, plus les prix d'excellence garantis et répartis comme suit :

6 prix de 5 francs aux 6 premiers pigeons vainqueurs.

6 bouteilles de champagne aux 6 suivants, don de M. Dansonville.

1 fauteuil à la 1re série de 3 pigeons, don de M. Joseph Vanterberghe.

1 fauteuil à la 2e série de 3 pigeons, don de M. Vandeghem.

1 réveil à la 1re série de 2 pigeons, don de M. Théodore Stock.

Une paire de vases à la 2e série de 2 pigeons, don de M. Vanoverschelde, capitaine des pompiers.

Un beau lapin à la 3e série de 2 pigeons, don de M. Coppin.

Poules facultatives à 50 centimes, 1, 2, 3, 5 et 10 francs.

Poules uniques à 25 centimes par 10 pigeons.

Conditions particulières :

L'inscription se fera le vendredi de 9 à 5 heures du soir, chez M. Wanquet, rue St Hilaire, estaminet du Dépositaire des Journaux.

Mise 1 franc par pigeon, dont 50 centimes pour prix et 50 centimes pour frais et convoyage. — Un prix par dix inscriptions et le même pigeon ne peut remporter qu'un seul prix d'honneur. — Le concours sera réglé par vitesse propre (coordonné Louis Benisti). — Les pigeons seront convoyés par M. Leman de Tourcoing.

Pour les conditions se conformer au règlement des Sociétés colombophiles de Tourcoing.

TRIBUNE PUBLIQUE

Tourcoing, le 11 juillet 1900.

Monsieur le Rédacteur du journal l'*Avenir*,

Depuis deux ans je suis en possession d'un certain nombre de billets de la tombola organisé par l'Harmonie de la Croix-Rouge.

Trouvant que le tirage se faisait tant attendre, je me suis rendu au siège de la dite Société. Croyant être remboursé, il me fut répondu que la société avait quitté le local.

Serait-ce une indiscrétion de passer au président de cette société les questions suivantes :

Où donc est le siège de l'Harmonie ?

A quand le tirage de la Tombola ?

Où faut-il s'adresser pour voir l'exposition des lots ?

Un détenteur de billet.

— Un de nos confrères a déjà posé ces questions depuis 8 jours, on attend toujours la réponse. Serons-nous plus heureux. Cette fois dans le cas contraire nous aviserons.

L'APÉRITIF D'ÉTÉ

PAR EXCELLENCE

C'est de prendre un verre de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cette consommation présente, en effet, le triple avantage : DÉSALTÉRANT, DÉLICIEUSEMENT RAFRAÎCHISSANT et agréablement, d'exciter votre appétit et de vous mettre à l'abri des fièvres, ainsi que de vous procurer une seule fois, sinon votre Médecin vous le conseillera, d'ailleurs, si vous voulez vous en rendre compte.

EXIGER L'ABSINTHE POUR TOUJOURS

Exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES *sur la bouteille.*

ELIXIR SUÉDOIS

(Voir au 4e page)

TOURCOING

UNE HEUREUSE NOUVELLE

Le conditionnement libre définitivement enterré

C'est avec la même joie que nous avons consenti nous-mêmes hier soir que la grande majorité de nos concitoyens apprendra le vote définitif de la loi présentée par M. Doron et modifiant le mode de réalisation du projet de conditionnement libre.

Le vaillant député-maire de Tourcoing a une fois de plus bien mérité de la cité qu'il administre et qu'il représente au Parlement.

Il a sauvé les Conditions Publiques des villes de Tourcoing, Roubaix et Lille, de la ruineuse déséreuse pour les Finances municipales ; il a en même temps préservé les ouvriers des établissements communaux d'un avilissement de leur salaire.

Ce n'est pas que ceux qui avaient formé le projet, peu patriotique, au point de vue local, de vouloir ruiner les établissements fondés par les villes au prix de lourds sacrifices n'aient remué ciel et terre pour empêcher le vote de la loi.

C'est dire combien notre député a dû de son côté dépenser d'énergie et accomplir des démarches pour enlever le vote des Chambres avant leur séparation.

Il a bien mérité de la population envers M. Dron sera d'autant plus vive qu'il n'est donné plus de peiner.

L'heureuse nouvelle a été transmise hier soir par M. Dron lui même à M. Emile Lecoute, lui ajoutant :

« Paris, 7 heures 30 soir.

« Suis heureux annoncer vote loi Conditionnement. Amitiés. — Signé : DRON ».

M. Emile Lecoute, que se trouvait chez lui au reçu de la dépêche de M. Dron, s'empressa de la communiquer à son collègue, M. Victor Fiamenl, qui présidait à l'Hôtel-de-Ville la commission des fêtes, et qui en donna lecture aux membres de la commission.

Des applaudissements chaleureux accueillirent la lecture du télégramme auquel on répondit par la dépêche suivante :

Dron, député, Paris,

Commission des fêtes réunie apprend avec plaisir vote loi conditionnement et adresse sincères félicitations au vaillant député-maire de Tourcoing.

Signé : FLAMENT.

Réunions de commissions

La commission des fêtes s'est réunie hier soir, à six heures et demie, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Victor Fiament, adjoint.

La commission a réglé certaines questions de détail relatives à la Fête nationale du 14 Juillet.

La commission de la voirie est convoquée à l'Hôtel-de-Ville pour demain jeudi 12 courant à trois heures après-midi.

Voici les questions portées à son ordre du jour :

1° Pétition des riverains de la rue du Printemps.

2° Demande d'élargissement à 12 mètres de la rue de la Maisonne, à partir de la ferme Catteau.

3° Rue de la Mélosine. Projet de remaniement de la chaussée pavée, entre les rues Auber et de Moscou.

4° Vœu de M. Cocheteux demandant la suppression du sentier du cimetière, au Blanc-Seau.

5° Vœu pour la construction d'un aqueduc rue du Blanc-Seau.

6° Plan d'alignement du quai de Bordeaux.

7° Demande de M. Lamon, pour l'enlèvement d'un arbre boulevard Gambetta.

La commission spéciale (jury) pour le concours de chant et de déclamation du 14 juillet, se réunira à l'hôtel-de-ville, demain jeudi, à 7 heures du soir.

Violent incendie

Dans la nuit de lundi à mardi, vers une heure quarante-cinq, un violent incendie s'est déclaré dans les tissanderies portant les numéros 50 et 52 de la rue des Ursulines, à usage de magasins et occupés par MM. Arthur Dupont, négociant, rue de Guisnes, 98 et Carlos Fiorin, rue de Lille, 142.

C'est au rez-de-chaussée et dans la partie occupée par M. Dupont, que l'incendie a éclaté parmi des déchets de laine et de coton et des emballages. Il se communiqua avec rapidité aux étages supérieurs.

C'est le concierge, M. Fleurisse Desreux, qui aperçut le premier le feu et donna l'alarme. — Les pompiers prévenus se transportèrent rapidement sur les lieux avec tout leur matériel, mais à leur arrivée les magasins étaient totalement embrasés.

L'incendie menaçait de se communiquer aux habitations voisines, notamment du côté de la rue Jacquart où se trouvent quelques maisons ouvrières dont les habitants se mirent en devoir de déménager en toute hâte.

M. Victor Fiamenl, adjoint, et M. Jules Dansonville, conseiller municipal, arrivés des premiers sur les lieux du sinistre transportèrent un pauvre homme impotent dans une maison voisine.

Des étincelles échappées du gigantesque brasier tombèrent en pluie sur des bâtiments situés dans la cour et abritant des balles de coton. *Les pompiers purent préserver ces bâtiments* mais les marchandises furent fortement avariées par l'eau.

Lorsque tout fut brûlé dans le bâtiment où le feu avait pris naissance des pans de murs tombèrent sur des propriétés voisines ne causant heureusement que des dégâts matériels.

Les pertes sont considérables. M. Dupont évalue la somme à 50.000 francs. Quant à M. Carlos Fiorin, qui se trouvait à Paris, son comptable en estimerait à 40.000. Il a lieu d'y ajouter la valeur des bâtiments, propriété de M. Delcourt frères, de Roubaix.

Il y a assurance de chaque côté à diverses Compagnies.

Remarqué sur les lieux du sinistre, MM. Flament, adjoint, Dansonville et Corlion, conseillers municipaux, Delattre, commissaire du 2e arrondissement. Le service d'ordre était fait par la police et la gendarmerie.

Accidents de travail

M. Joseph Castelain, rattacheur, à la filature Desurmont et fils, rue de Bradfort, a heurté du pied contre un rail et s'est fait une entorse.

— Mlle Marie Delaporte, 18 ans, rue Gambetta, à la filature Charles Six, rue du Château, a été piquée à l'index gauche par une broche.

— M. Remy Pierre, 25 ans, dégraisseur, à l'établissement Florin, rue du Fourcroy, rue de Paris, s'est fait une contusion au genou gauche en tombant.

Cheval emballé

Hier, vers 3 heures 1/2 après-midi, un cheval attelé à une voiture appartenant à MM. Denis et Benoit, teinturiers, à Roubaix, a brisé ses traits en passant rue du Fresnoy, au Blanc-Seau.

Des accidents étaient à redouter ce que voyant le garde-champêtre Blast, se jeta résolument à la tête de l'animal emporté qu'il parvint à maîtriser.

Lycée de Tourcoing

Aux concours de Roubaix et Tourcoing, quatre élèves du Lycée de Tourcoing ont été admis à concourir pour le concours général. Ce sont : Bouchez, Dumortier, Dupuis et Lefebvre.

Les quatre candidats sont : MM. Brisman, Bonté, Dumortier et Dupuis, ont obtenu, lundi dernier, le diplôme de bachelier.

Les quatre candidats sont : MM. Brisman, Bonté, Dumortier et Dupuis, ont obtenu, lundi dernier, le diplôme de bachelier, tiennent d'être déclarés admissibles à l'examen oral.

La grève de la fabrique Drey et Simpson

A lire le *Journal de Roubaix* d'hier matin, on aurait pu croire que la grève des ouvriers de la fabrique Drey et Simpson était heureusement terminée. Les patrons se seraient montrés aimables et auraient accordé leur salaire demandé à permettre aux ouvriers de réaliser un salaire raisonnable.

Or il n'en est rien et dans la matinée de lundi présentation d'un nouveau tarif, mais les ouvriers constatèrent bêtas qu'il était loin de leur être favorable. Il accentuait au contraire la baisse de leur salaire.

Aucun accord n'intervint donc.

Hier matin une délégation de huit ouvriers et ouvrières se présentait à M. patron ne se défrangea pas et fit recevoir les délégués par un employé qui, en guise de pourparlers leur offrit leurs livrets qui furent refusés.

Remise de médailles

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, l'Administration municipale fera la remise officielle des médailles d'ancienneté à MM. Edmond Agache, caporal tambour au corps des sapeurs-pompiers de Tourcoing, pour actes de dévouement accomplis dans un incendie de 1855 à 1899 ; 2° Médaille de travail à M. C. Masurel, contremaître à la teinturerie Liénard-Wibaux, rue Verte, depuis de très nombreuses années.

Le concours de pinsons du 14 juillet

Les inscriptions pour le concours de pinsons du 14 juillet se feront le vendredi 13 de 5 à 10 heures du soir, et le samedi 14, de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2 du matin, pour chacun des concours, savoir :

1° pour la rue du Cimquet, chez M. Loridan, estaminet du Barbier des pauvres.

2° Pour la rue du Chêne-Houpline, chez M. Louis Dometz, estaminet du Chêne Houpline.

3° Pour la rue Achille Testotin, chez M. Sacré, estaminet du Petit Soldat.

4° Pour le pas Jean Bart, chez M. Louis Leclercq, estaminet, 101, rue Colbine.

5° Pour la rue de Gand, chez M. Henri Paton, estaminet, 102, rue de Gand.

6° Pour le pas Jean Carliers, chez M. François Duprez, estaminet du 21.

Le concours commencera à 5 heures 1/2 pour se terminer à 6 heures 1/2.

Voir les affiches spéciales pour le règlement.

Un examinateur est déposé à chaque lieu d'inscription et de distribution des prix.

La distribution des prix aura lieu de 3 à 5 h. du soir.

1° Pour la rue du Cimquet, chez M. Dubandringhem, estaminet du Beau Séjour.

2° Pour la rue du Chêne-Houpline, chez M. Honoré estaminet, rue du Chêne-Houpline, 22.

3° Pour la rue Achille-Testotin, chez M. Jules Dhedenne, estaminet, rue Achille-Testotin, 142.

4° Pour la rue Jean-Bart, chez M. Castel Masurel, estaminet, rue St-Louis, 35.

5° Pour la rue de Gand, chez M. Désiré Dhallutin, estaminet, rue de Gand, 130.

6° Pour le pas des Carliers, chez M. Dubuchy, estaminet, rue des Carliers, 154.

Chronique colombophile

La société des Volitigeurs des Cinq-Voies établie chez M. François Varlulst, dit « Gâte-Bouteille », place Saint-Louis, informe les amateurs colombophiles que son magnifique concours du 14 juillet aura lieu sur Chantilly.

320 fr. de prix. 100 fr. de prix d'honneur aux 26 premiers pigeons.

Divers dons parvenus à la société permettront en plus d'attribuer des prix supplémentaires. C'est ainsi qu'une douzaine de couronnes de tulle seront décernées au 1er pigeon dénoué ; un joli panier au plus beau résultat ; une belle montre à la 1re série de 2 pigeons désignés, et une superbe brosse au dernier pigeon constaté.

Une prime spéciale de 100 fr. sera jointe par une poule à 0,10, répartie en 12 séries de 2 pigeons non désignés et quel que soit le nombre de pigeons inscrits.

Un service de table de 24 pièces, un régulateur, servant jusqu'par une poule à 0,10 centimes avec deux premières séries de pigeons non désignés et 6 séries à 1 fr. 50 par pigeon.

La mise en panier aura lieu vendredi, de 3 à 7 h. 1/2 du soir

Le concours de géographie

Le comité nous demande de rappeler aux jeunes gens qui se sont fait inscrire pour le concours de géographie, que ce concours aura lieu demain jeudi, à huit heures du matin, dans les salles des écoles académiques de dessin.

Les concurrents doivent simplement se munir de plumes et d'encre, le papier leur sera remis par la société.

Adjudication

Il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Maurice Cordier, adjoint, assisté de deux conseillers municipaux et en présence de Sipra, agent-voyer cantonal et Bullé, receveur municipal à l'adjudication ci-après :

Construction d'un aqueduc au chemin vicinal n° 1 dit du Pont de Neuvis, au montant de devis 4637 f. 60.

Construction d'un aqueduc au chemin vicinal n° 9 dit des Carbons, montant du devis 1.084 fr. 20.

Seul soumissionaire, M. Dolphanne, entrepreneur à Roubaix. Adjudicataire au rabais de 0,35 0/0 pour les deux lots.

A travers l'Humour

M. X..., que sa goutte a rendu d'humeur fort acrabière, sonne son domestique et lui dit d'un ton bourru :

— As-tu été chez le médecin ? Lui a-t-il pris ma commission ? Qu'a-t-il dit ?

— Il m'a envoyé « à l'ours ».

— Et alors ?

— Eh bien, alors, je suis revenu vers vous.

BRULE-MAISON.

LILLE

L'affaire de la rue Léon-Gambetta

M. Delalé, juge d'instruction, qui mène avec une activité ordinaire l'enquête sur l'affaire de la rue Gambetta a interrogé, hier matin, cinq témoins parmi lesquels M. Bouillon de Villeneuve, 17 ans, apprenti, qui fit notre indiscrétion cette affaire.

On sait, en effet, comment, abusant de la naïveté de ce jeune garçon, Piquet et Cantré lui avaient demandé des renseignements sur la situation pécuniaire de son père.

De son côté, M. Bouillon avait été interrogé le factionnaire qui avait donné la lettre jetée par Piquet à son commissionnaire. Le jeune soldat a prouvé que dans cette affaire, il avait agi comme un bon soldat, mais que contrairement à ce qui avait été dit, il n'avait nullement reçu d'argent.

Au moment où il s'emparait de la lettre, le commissionnaire s'était approché de lui et lui avait dit que c'était une lettre destinée à un mère mourante. Le factionnaire avait fini par se laisser apitoyer. On sait le reste.

Les accidents

M. Jules Bernard, âgé de 34 ans, chef d'équipe, demeurant à Croix, travaillait mardi matin à la gare d'Ascq, lorsqu'il eut la cuisse gauche prise et broyée entre deux tampons.

Après avoir reçu les premiers soins aux bureaux de la gare, le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Les vols

Le sieur Albertini, 30 ans, camionneur, demeurant Grande-Route, à Fâches, a été arrêté mercredi matin, et déféré au parquet pour vol d'une caisse de sucre à la gare St-Sauveur.

DUNKERQUE

Tentative de meurtre

Un drame a failli se dérouler à Malo-les-Bains. Un journalier Edouard Alisier, vivait depuis plusieurs années en concubinage avec une demoiselle Pesez. Cet individu se livrait à des brutalités de son amant, Julia l'abandonna en emmenant avec elle un jeune enfant. Alisier a plusieurs reprises, menaça de la tuer, notamment, de renouver les relations rompues.

Lundi soir il rencontra à la fête de Malo, sa maîtresse et une dernière fois chercha un rapprochement. Pesez refusant, Alisier tira un revolver de sa poche colla le canon sur la tête de la malheureuse et fit feu. Fort heureusement le coup rata et Julia Pesez en fut quitte pour une vive émotion. Désarmé par des passants, Edouard Alisier fut remis entre les mains de la police, il a manifesté un profond désespoir de l'acte qu'il a commis.

FINANCES

Paris, le 10 juillet 1900.

L'état du marché reste satisfaisant, les affaires sont peu importantes, mais la formule domine sur l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 s'inscrit à 99.05.

Le 3 1/2 0/0 s'avance à 102.50.

Le 4 0/0 gagne encore 20 centimes à 71.90

Les établissements de crédit sont en reprise.

Le Crédit Lyonnais progresse de 5.50.

La Comptoir National d'Escompte à 508.

La Société Générale à 608.

La Crédit Foncier Français à 685.

Parmi les valeurs industrielles, l'obligation Hostein entraînant un marché à 101 fr.

Les Trusts de l'Ouest et du département de la Seine sont activement traités à 705 fr.

Les Charbonnages de Mihaïlovka restent fermes à 106.50.

En bangue la Zambèze est l'objet d'un bon contrat à 1.000 francs environ.

La Honiva Central Copper se négocie aux environs de 90 francs.

La Sangha Equatoriale est calme à 146 fr.

Et attendant leur introduction sur le marché en bangue qui aura lieu fin juillet, les actions International Rubber Company sont recherchées à 6.10.

Nous avons annoncé le paiement d'un acompte de 1 0/0 pour juin. On dit que le dividende de juillet sera de 1 1/2 de sorte que ces acomptes alternatifs de 1 et 1 1/2 0/0 font ressortir la moyenne des acomptes mensuels à 1 1/2 0/0, sans compter la solde prévu de 8 à 10 0/0.

Nos Chemins de fer sont en nouveau progrès.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 juillet 1900

Présidence de M. Martin, vice-président — Assesseurs, MM. Bouillon et Villette, juges. — Ministère public, M. Certeux.

Les brutes du chemin de l'Arbrisseau. — Le lundi 2 juillet la fille Pauwe se rendait de la rue des Ecaques à Wattignies. Arrivée au faubourg de Seclin, la fille Pauwe, qui était très gaie, accepta quelques consommations de deux individus qui ne l'étaient par moins. Paul Vandamme, 38 ans, marchand de chiffons à Lille, trois fois condamné pour coups, et Léon Leblanc, journalier, jeune escarpe de 20 ans.

Les deux hommes, ayant trinqué avec la fille, profitèrent de son état d'ivresse pour l'entraîner le long du chemin de l'Arbrisseau, où ils se livrèrent sur elle, sans pas assaillant, à des brutalités d'une répugnance ordinaire, mais à des actes de véritable barbarie sur lesquels nous ne pouvons insister.

Le malheureux, qu'ils avaient traîtreusement les bras sur un assez long parcours, fut ramassée couverte de boue et conduite à l'hôpital où elle se trouve encore.

Poursuivis pour coups et outrage public à la pudeur, Vandamme est condamné à deux ans de prison et Leblanc, 16 ans, sera, le premier à 6 mois de prison et 10 fr. d'amende.

CONNAISSANCES UTILES

Un ostéopathe recommandé, il l'a tout de suite de la radio au tant riche et abondant, de lui donnerait de la santé, de la force, de la vie, ayant la prétention d'y mettre une grande quantité de sel à laquelle on ajoutera du son dans la proportion d'une pinte pour un sous d'eau.

On pourra se convalescer, dit-il, que le vache donnera 25 0/0 de lait au plus qu'avant de traitement.

A essayer, c'est bien facile.

BONHOMME FRANKLIN.

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur **BOLE**, licencié ès sciences

Grande-Rue, 82, ROUBAIX

(face rue du Collège)

Tous les jours de 1 heure à 3 heures sauf le Lundi

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

(SIÈGE FRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEMMAPES	ARRAS
PARIS	DINAIN	BOULOGNE-S.-MER
ROUBAIX	BETHUNE	ARMENTIERES
TOURCOING	CREEL	CAMBRAI
HAUTMONT	ORCHIES	HÉNIN-LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIEGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT-AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT-POL	DUNKERQUE
DOULLENS	SOMAIN	LA BASSÉE

La Compagnie Financière Belge-Française (BELGIQUE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS À FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, recouvrements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Consultations de Sociétés Industrielles et Commerciales

DOCTEUR MERLIER

148, rue de Launoy

Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 8 heures, pour maladies générales (Estomac, cœur, poumons, etc.)

Mardis et jeudis, de 2 heures à quatre heures, consultations spéciales de maladies de la peau et syphilitiques.

Les malades sont priés de prendre leur urine avec eux et s'ils toussent, leurs crachats.

Visites en ville. — Vaccinations et revaccinations gratuites, le dimanche, de 11 heures à midi.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

du 10 juillet 1900

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS

(Cours établis sur la moyenne des prix vendus)

Type unique

TERME	COURANT Cours précé.	COURANT Cours jour.	ANCIEN Cours précé.	ANCIEN Cours jour.	Fondamental Type A. 0. Cours précé.	Fondamental Type A. 0. Cours jour.
Juillet	4 90	4 90				
Août	4 925	4 925				
Septembre	4 95	4 95				
Octobre	4 95	4 95				
Novembre	4 875	4 875				
Décembre	4 825	4 825				
Janvier 1901	4 825	4 80				
Février	4 825	4 80				
Mars						
Mars nouv.						
Avril						
Mai						
Juin						

Tendance : calme.

AFFAIRES TRAITÉES

Août	5.000	»	à 4.925
Septembre	45.000	»	à 4.95
Octobre	5.000	»	à 4.925
Id.	60.000	»	à 4.95
Novembre	5.000	»	à 4.875
Décembre	10.000	»	à 4.80
Id.	200.000	»	à 4.875
Id.	20.000	»	à 4.85
Janvier	20.000	»	à 4.80
Id.	20.000	»	à 4.825
Février	15.000	»	à 4.80
Id.	5.000	»	à 4.825
Total de la journée :	415.000		
Ouvert. — 5/8 fr. hausse	— Septembre 4.575.		
Tendance : calme.			

IMPRIMERIE DU P